

comme on ne peut guère en douter, qu'il « ait vu des habitans de Trieste et d'Odessa rester dans l'esclavage sans qu'on fit attention à leurs nombreuses réclamations. »

Les consuls sont en Barbarie de la plus grande utilité, non-seulement pour y protéger les intérêts du commerce, mais aussi pour veiller à la sûreté des hommes qui ont le malheur d'être captifs de ces barbares. Il n'est point d'année où ils n'aient rendu les plus grands services; mais leur considération et leur crédit sont en proportion de la puissance navale de la nation qu'ils représentent. Il est donc aisé de comprendre que celui d'Angleterre tient le premier rang. Les consuls français n'y jouissent pas d'une moindre considération, et nous entrerons, sur ce sujet, dans une plus longue explication en traitant, dans le cours de l'ouvrage, des intérêts de notre commerce en Barbarie.

Tels sont les aperçus généraux et les connaissances historiques qui devaient précéder ce que nous allons dire de l'état politique et des établissemens européens de cette contrée.

En dépit du despotisme et de la mauvaise administration du pays compris sous le nom de *Barbarie*, la nature y prodigue ses dons, et la terre supplée au défaut de travail des hommes. La verdure et la végétation y sont entretenues par d'abondantes rosées malgré la chaleur et la sécheresse des étés; les hivers doux et tempérés y

laissent les arbres garnis de leurs feuilles: ils fleurissent dès le mois de janvier, et donnent des fruits en avril; les cerises y mûrissent au commencement de mai, les pommes et les poires sur la fin du même mois; on a des raisins mûrs dès celui de juin, et au mois d'août on cueille les figes, les pêches, les olives et les noix.

Toute la côte septentrionale de cette partie de l'Afrique, depuis le détroit de Suez, surtout les plaines qui sont entre la mer et le grand Atlas, sont d'une étonnante fécondité en blé, en orge, en pâturages, en légumes, en fruits que l'on fait sécher et qui font un objet considérable de commerce, avantages inappréciables, mais que balancent, à quelques égards, les insectes dangereux et les animaux féroces dont la vie des hommes y est souvent menacée. Les côtes de la Méditerranée, depuis les confins orientaux du royaume de Tripoli jusqu'au détroit de Gibraltar, présentent un pays raide et plein de montagnes qui avancent depuis six jusqu'à dix lieues dans l'intérieur des terres. Entre ces montagnes et le grand Atlas il y a de plus des plaines assez étendues et de petits coteaux fertiles en blé et en pâturages; il est coupé de sources qui viennent de la montagne, et se rendent dans la Méditerranée après avoir arrosé le pays. Dans la partie qui avoisine le royaume de Maroc, sur le revers du petit Atlas, le pays est plus froid que chaud; il y croit peu de blé, mais de l'orge en quantité,

qui est la nourriture habituelle des peuples de la contrée.

Les montagnes du grand Atlas sont inhabitables en plusieurs endroits ; il règne à leur sommet un froid excessif ; les parties les moins rudes sont habitées par les Berbères dont nous avons parlé. Les bergers y mènent paître de nombreux troupeaux ; mais ils ont soin de se retirer à l'approche de l'hiver , à cause de l'énorme quantité de neige qui tombe dans ces montagnes.

Les premières pluies commencent en septembre ; alors les Arabes s'occupent de labourer leurs terres : ils sèment le froment, et plantent des fèves vers la mi-octobre ; l'orge, les lentilles et d'autres légumes ne se sèment que quinze jours plus tard. Ces diverses cultures sont assez mal entendues ; mais la terre y est si fertile que les productions y viennent en abondance.

Dans les endroits situés près de la rivière de Hammah , au-dessous de Constantine et dans les plaines le long de la Mejdah , outre le riz , on y sème aussi du blé de Turquie , et particulièrement une espèce de gros millet blanc dont les habitans se servent pour engraisser leurs bestiaux. Ils ne sèment jamais d'avoine ; ils nourrissent leurs chevaux avec de l'orge et d'autres substances céréales. Ce n'est qu'en petite quantité qu'ils cultivent le seigle. Les blés varient en qualité, suivant la nature des terrains qui les produisent ; mais , en général, le froment y est

toujours de garde, et fait d'assez bon pain. La moisson se fait à la fin de mai ou au commencement de juin.

Les Maures et les Arabes conservent l'ancienne coutume des Orientaux de fouler leur blé aux pieds des chevaux. Cette méthode , plus expéditive que la nôtre, est moins propre ; il se mêle nécessairement au grain de la fiente d'animaux, des saletés et des graviers, outre que la paille qui sert de nourriture aux bestiaux se trouve brisée et en mauvais état par cette méthode.

Pour la conservation de leur grain les Maures se servent de souterrains auxquels ils donnent le nom de *matamores*, et que nous nommons *quilos* ; les blés s'y conservent très-bien, et l'expérience a appris à ces peuples les soins qu'on doit y apporter pour qu'ils ne s'avarièrent pas faute de précautions suffisantes.

Le blé est habituellement à bas prix dans les états de Barbarie. Le boisseau, formant la huitième partie d'un hectolitre, ou le douzième d'un setier, n'y passe jamais trente à trente-six sous tournois (1 franc 50 à 70 centimes), circonstance précieuse pour ces peuples, qui, comme les Orientaux en général, font une grande consommation de pain. Ce bas prix d'une denrée aussi essentielle donne lieu à un commerce considérable avec l'Europe. La France, l'Italie, l'Espagne tirent beaucoup de blé de la Barbarie dans les temps de disette ; mais les Américains

partagent avec eux cette prérogative : leurs blés affluent en abondance chez nous lorsque les prix s'y sont élevés assez pour supporter les frais d'un aussi long voyage. La traite des blés fait, comme nous l'avons exposé, un des principaux articles du commerce, réservée à la compagnie d'Afrique, qui l'exploite avec la pêche du corail, objet beaucoup moins important.

Le vin est une des productions de l'Afrique septentrionale; celui de l'état d'Alger est le plus estimé; il ressemble à ceux d'Espagne et de Portugal, mais est plus agréable et plus recherché. On se plaint que cette production n'a plus la même qualité aujourd'hui que précédemment; l'exportation au moins n'en est plus si forte, ce qui peut tenir à ce que la culture des vignes a fait de nouveaux progrès dans les pays qui tiraient une partie de leur consommation de la Barbarie.

Outre le vin de vigne, il se consomme, dans l'intérieur, une grande quantité de celui de palmier, qui devient ainsi l'objet d'un assez bon commerce. On tire ce vin en coupant la cime d'un fort palmier, et en creusant le tronc en forme de bassin; la sève qui monte se décharge dans cette cavité jusqu'à une pinte et plus par jour pendant les premiers huit jours; cette quantité diminue ensuite, et au bout de six semaines, la sève étant entièrement écoulée, l'arbre périt et n'est plus bon qu'à brûler ou à la

charpente. On obtient ainsi une espèce de sirop d'une grande douceur, mais qui s'aigrit bientôt en s'épaississant. Soumis à la distillation, il donne un esprit très-agréable et d'une odeur suave; les arabes l'appellent *aracky*, nom qui désigne toute liqueur forte passée à l'alambic.

La production de l'huile d'olive est abondante dans les états de Barbarie, principalement dans ceux d'Alger et de Tunis. C'est un besoin pour les peuples de ces contrées. La plus grande partie passe à Damiette, à Alexandrie et dans les ports turcs, où la transportent les marchands à qui elle est vendue sur les lieux de la production: il en passe aussi en Italie et dans les ports de la Méditerranée dépendans des autres états.

La principale richesse des Arabes bédouins consiste encore aujourd'hui, comme du temps des patriarches, dans le nombre et l'état florissant de leurs troupeaux; il y a des tribus de ces Arabes qui peuvent mettre en campagne trois ou quatre cents chevaux ou mulets et des milliers de chameaux, et encore plus de brebis et de bœufs. Ils tuent rarement leur bétail, et se nourrissent principalement de lait et de beurre, ou de ce qu'ils reçoivent en échange pour la laine de leurs moutons. Le bétail qu'on tue dans les villes est peu de chose en comparaison de la multiplication qui s'en fait tous les ans; de sorte que, si ces Arabes entendaient mieux l'art de soigner les troupeaux, ou les mettaient à l'abri

des injures de l'air dans la mauvaise saison, ils en auraient en peu d'années d'innombrables, auxquels peut-être l'étendue des districts où ils peuvent les faire paître ne suffirait bientôt plus.

Les bœufs et les vaches de ces pays ne sont, généralement parlant, ni aussi grands ni aussi gros que les nôtres; les plus forts, après être engraisés, ne pèsent guère que de cinq à six cents livres, poids de marc.

Les mulets sont fort estimés et recherchés dans la Barbarie; on les préfère pour les voyages dans l'intérieur du pays, parce qu'ils savent mieux marcher au milieu des précipices dont souvent les chemins sont remplis: on fait aussi usage des ânes, qui ont la même qualité.

On trouve deux sortes de chevaux dans toute la partie de l'Afrique qui nous occupe; les arabes et les barbes. Ces derniers sont plus communs que les autres; il y en a de beaucoup de couleurs, mais particulièrement de gris; ils ont un peu de négligence dans leur allure, mais on leur trouve beaucoup de vitesse et de nerf; ils sont légers et propres à la course; ils paraissent bons à tirer race, mais il serait à souhaiter qu'ils fussent de plus haute taille: les plus grands ne passent guère quatre pieds huit à neuf pouces; ceux de France et d'Angleterre sont sensiblement plus grands qu'eux.

Parmi les chevaux barbes, ceux du royaume

de Maroc sont les plus estimés; on les préfère à ceux de même espèce du reste de la Barbarie, de la Turquie et de la Perse. Une qualité inappréciable chez ces chevaux est de ne s'abattre jamais, et de s'arrêter aussitôt que le cavalier descend ou laisse tomber la bride; ils ont un grand pas, et sont tellement dociles au mors qu'au milieu d'une course au grand galop, ils s'arrêtent tout court à la volonté de ceux qui les montent.

Lorsque le roi de France voulait des chevaux barbes, au rapport de Savari, il en chargeait un de ses écuyers, qui, pour cet effet, avait le caractère d'envoyé auprès des princes barbaresques; ces chevaux payaient des droits à leur sortie; au Bastion-de-France ils étaient de soixante-dix francs environ par cheval; savoir, cinquante francs au gouverneur, dix francs au capitaine et dix à l'interprète turc. Ces droits ont peu varié; mais l'usage de tirer des chevaux de Barbarie ne s'est point soutenu.

Le plomb et le fer sont les seuls minéraux qu'on y a exploités jusqu'ici; on présume même que le pays n'en contient point d'autres; mais ce n'est qu'une présomption fondée sur le peu de recherches qui ont été faites pour en découvrir. Le fer est blanchâtre et fort bon. Ce sont les habitans des pays montagneux qui l'exploitent, le forgent et l'apportent aux marchés des villes pour le vendre; mais il est en petite quantité. Les mines de plomb ne sont guère mieux

exploitées ; cependant celles qui se trouvent aux environs de Hammanlif dans le royaume de Tunis sont riches et d'un bon produit ; les salines sont nombreuses et d'une exploitation facile. Celles d'Arzen ont près de deux lieues de tour ; en hiver elles paraissent comme un grand lac ; mais la chaleur de l'été faisant évaporer l'eau, il reste au fond un beau sel cristallisé.

En général, les salines des états de Tunis et de Tripoli consistent en plaines plus ou moins étendues, couvertes ordinairement d'eau pendant l'hiver, et qui, desséchées en été, forment des boulingrins de verdure, et donnent tout à la fois de grandes quantités de sels qui se cristallisent au fond.

D'autres terres contiennent du salpêtre, que les habitans extraient ; les bords de plusieurs rivières en rendent beaucoup ; et cette substance minérale paraît être généralement répandue sur tous les points de cette partie septentrionale du continent africain.

Le principal usage que les peuples de cette contrée font du salpêtre est pour la composition de la poudre à canon. Le soufre leur vient presque en totalité de l'Europe. Ils entendent assez bien l'art de la gréner ; mais soit que la manutention soit mauvaise ou que le salpêtre n'ait pas toutes les qualités requises ou qu'il manque dans la proportion, la poudre qu'ils fabriquent est inférieure à celle d'Europe, et l'on estime

qu'une once de celle-ci fait autant d'effet que quatre de la leur.

La pêche qui se fait sur les côtes de l'Afrique septentrionale ne présente rien de particulier que celle qui a pour objet le corail ; c'est une des principales branches du commerce que les Européens, et principalement les Français, les Italiens, les Sardes et les Corses exploitent en Barbarie ; Marseille surtout s'y est toujours distinguée, et comme cette branche d'industrie a occupé plusieurs fois l'attention du gouvernement, qu'elle se lie avec notre commerce de la Méditerranée, nous en parlerons avec quelques détails ici.

La durée de la pêche du corail sur les côtes d'Afrique, comme sur celles de Corse, de Monte-Christo, de Sardaigne, est de six mois, c'est-à-dire depuis la fin de mars jusqu'à la fin de septembre. Il faut y ajouter le terme nécessaire pour les dispositions, le trajet et la simple quarantaine d'observation qui est de sept jours, ce qui peut porter la saison pour les corailleurs à sept mois ; la mauvaise saison met obstacle à ce qu'on s'y livre plus tard.

Il est d'usage que les corailleurs qui les premiers trouvent un banc de corail s'y établissent exclusivement ; ils le considèrent entre eux comme un droit acquis ; cependant il est arrivé que, mus par la cupidité et favorisés par les circonstances, quelques-uns d'entre eux se sont

permis de l'enfreindre en chassant les premiers occupans et les soumettant à la loi du plus fort.

On aurait désiré que pour établir une sorte de police dans cette pêche, comme on le fait pour celle de la morue, un bâtiment de l'état eût stationné sur la côte pendant le temps de la pêche, afin d'empêcher de semblables voies de fait, de prévenir les querelles entre les corailleurs, et de maintenir leurs droits respectifs.

Les corailleurs européens recherchent les côtes d'Afrique depuis le cap Bon jusqu'à la baie de Lougre, sur une étendue d'environ dix lieues de côtes.

Les Provençaux sont ceux qui se livrent particulièrement à cette pêche sur les côtes d'Afrique. Les Corses, qui pourraient en faire une très-bonne sur les leurs, la négligent pour se rendre dans les mêmes parages; ils y trouvent, disent-ils, plus d'avantage, et sont mieux récompensés de leurs peines.

Cependant eux-mêmes conviennent que de tout temps il s'en est fait une dans les eaux de leur île. Une tradition conservée chez eux porte que cette industrie y fut exercée par les Carthaginois et les Romains; des documens attestent au moins que les Corses l'exercèrent aux époques où l'île était sous la domination des Pisans et des Génois. Elle y fut particulièrement exercée depuis l'occupation des Français, et se soutint encore long-temps après; mais ces insu-

lares la négligèrent successivement pour se diriger vers les côtes d'Afrique, et l'ont abandonnée aux Napolitains, aux Sardes, aux Génois, aux Siciliens, qui viennent tous les ans dans les environs de la Corse se livrer à la pêche du corail en assez grand nombre. Ce qui avait surtout éloigné ceux-ci des mers d'Afrique, c'était la crainte des puissances barbaresques et les mauvais traitemens de ces pirates, dont nous avons eu un exemple encore il y a peu d'années (1) : la France seule ayant des traités avec les régences, ses pêcheurs pouvaient ne pas avoir les mêmes craintes, ce qui les détermina à fréquenter de préférence les côtes d'Afrique à celles de la Corse. Cet avantage pour la France détermina le gouvernement à donner l'exploitation de cette branche du commerce à une compagnie, avec le droit exclusif de la faire depuis Tabarque jusqu'à Bougie, en y joignant la traite des grains, de la laine, des cuirs et de la cire. Cette compagnie, que nous allons faire connaître plus en détail, établit son comptoir à la Calle, à trente-six lieues ouest de Tunis et trois du Bastion-de-France; elle choisit ce point comme le plus favorable pour surveiller et protéger ses gondoles corallières, qui d'ailleurs trouvaient dans les mers de la Calle et de la Galite, les parages les plus riches sous le double

(1) En 1816, Nous en avons parlé plus haut.

rapport de la qualité et de la quantité du produit.

Elle n'équipa d'abord ses *coralines* (gondoles) que de marins provençaux, dirigés quelquefois et selon qu'elle le trouvait utile par des *poupiers* (1) génois ou napolitains. Elle embarqua ensuite, concurremment avec des Provençaux, des équipages corses, dont elle reconnut l'aptitude. Il lui parut d'autant plus convenable de les employer, que la pêche dans ses concessions avait déjà excité à un haut point leurs désirs et leurs entreprises, depuis surtout que, couverts du pavillon français, ils pouvaient paraître avec sécurité sur les côtes de Barbarie, et qu'ils avaient réussi à y faire une contrebande lucrative.

La compagnie réunit à la pêche du corail la traite des blés, des laines, des cuirs et des autres productions que fournit le commerce de la Barbarie. Son origine remonte à l'époque des premières liaisons que la France a formées avec l'empire ottoman.

En 1560 les Marseillais obtinrent du gouvernement d'Alger, alors entièrement dépendant de la Porte, un privilège touchant le *Bastion-de-France*, place aujourd'hui en ruines, et où se faisait la pêche du corail. Depuis ce temps jus-

(1) On donne le nom de *poupiers* à ceux qui dirigent les gondoles; ce sont des espèces de pilotes.

qu'en 1694, des particuliers, des ordres religieux, des rois de France ont conclu divers traités avec le pacha, le dey ou la milice d'Alger, dans le territoire duquel est cette place, afin d'être à l'abri de leurs pirateries.

La convention faite avec Alger en 1694 en faveur de la *compagnie d'Afrique* était très-étendue et très-avantageuse à cette corporation; concession de territoire à Bonne, à la Calle, et au Colo; privilège pour la pêche du corail; engagement de ne livrer de blés qu'à la compagnie, le tout garanti par la France en vertu des traités faits avec le grand-seigneur et le gouvernement d'Alger. Le contrat fut renouvelé en 1719 et 1764; mais, quoique les traités entre la France et la Barbarie aient été maintenus par la première, la dissolution de la société d'Afrique, comme privilège exclusif, opérée par la loi du 29 juillet 1791, fut confirmée en 1795.

Les Marseillais regrettèrent cette compagnie: ils disaient en sa faveur « qu'elle contribuait à conserver à la France, dans l'état d'Alger, une préférence marquée sur les autres nations, et à former à Marseille un entrepôt qui était un grenier pour elle, un marché pour ses voisins; que de son côté la régence d'Alger trouvait dans une compagnie un gage plus certain des redevances promises que dans la personne d'un envoyé ou d'un consul. Ces redevances étaient le prix annuel des concessions territoriales à Bonne, à la